

3ème réunion des Présidents de Comités de Pilotage Des sites Natura 2000 des Hautes-Alpes

9 octobre 2013, Abbaye de Boscodon

Personnes présentes :

Nom	Structure/Fonction	Site Natura 2000
Jean-Pierre BOIVIN	Mairie d'Aspres sur Buëch	Président du Copil « Buëch »
Jean-Claude DOU	Président du Mandement de Savines	Président du Copil « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »
Christian DURAND	Maire de Chorges	Président du Copil « Piolit – Aiguilles de Chabrières »
Jean-Claude GAST	Maire de Saint Julien en Beauchêne	Président du Copil « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur »
Bruno LAGIER	SIEM	Membre du Copil « Gorges de la Méouge »
Jean MOREL	Maire d'Eygliers	Président du Copil « Steppique durancien et queyrassin »
Jean-Christophe DAUDEL	DREAL PACA	
Marc FIQUET	DDT05, chef du service Eau Environnement Forêt	
Francine LEBER-BOYER	DDT05, chef de l'unité Espaces naturels et Evaluation environnementale	
Claudine POTIN	DDT05, chargée de mission Natura 2000	
Jean-Eric BERTHOUBE	ONF, chargé de mission Natura 2000	« Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »
Émilie GENELOT	Communauté de Communes du Guillestrois, chargée de mission Natura 2000	« Steppique durancien et queyrassin » et « Vallon des Bans – Vallée du Fournel »
Eric HUSTACHE	Mairie de Saint Julien en Beauchêne, chargé de mission Natura 2000	« Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur »
Gaëlle PENINQUE	Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette, chargée de mission Natura 2000	Céüse - Montagne d'Aujourd - Pic de Crigne - Montagne de Saint Genis ZPS Bec de Crigne Montagne de Seymuit - Crête de la Scie
Julie TOURNADRE	Maire de Chorges, chargée de mission Natura 2000	« Piolit – Aiguilles de Chabrières »
Agnès VIVAT	Mairie de Chorges, animation départementale Natura 2000	

Personnes excusées :

M. Stéphane BARELLE : Président du Copil « Rochebrune - Izoard – Vallée de la Cerveyrette »
M. Lionel CORNAND : Président du Copil « Gorges de la Méouge »
M. Rémy COSTORIER : Président des Copils « Céuse - Montagne d'Aujourd - Pic de Crigne - Montagne de Saint Genis » et « ZPS Bec de Crigne »
M. Jérôme DUBOIS : Président des Copils « Durance » et « ZPS Durance »
M. Joël GIRAUD : Président du Copil « Vallon des Bans – Vallée du Fournel »
Mme Annabelle JAEGER, Conseillère Régionale de la Région PACA
M. Jean-Pierre NICOLAS : Président du Copil « Montagne de Seymuit - Crête de la Scie »
Mme Joëlle OCANA : Présidente du Copil « Haut Guil - Mont Viso -Valpréveyre »
M. Robert REYMOND : Vice Président du Copil « Vallon des Bans – Vallée du Fournel »
M. Jean-Pierre SEVREZ : Président du Copil « Emparis – Goléon »
M. Richard SIRI : Conseiller Général des Hautes-Alpes
M. Sylvain VEDEL : DDT05, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes
M. François BOCA : chargé de mission Natura 2000 au SMAVD, sites « Durance » et « ZPS Durance »
Mme Anne GOUSSOT : chargée de mission Natura 2000 au PNRQ, sites « Haut Guil - Mont Viso -Valpréveyre » et « Rochebrune - Izoard – Vallée de la Cerveyrette »
M. Julien-Pierre GUILLOUX : chargé de mission Natura 2000 au PNE, sites « ZPS Ecrins », « Combeynot – Lautaret – Ecrins » et « Valgaudemar »
Mme Annelise LAMPE : chargée de mission Natura 2000 au SMIGIBA, sites « Buëch » et « Marais de Manteyer »
Mme Amandine MARQUE ALONZO : Chargée de mission au SIEM , site « Méouge »
Mme Maryline POMARD : chargée de mission Natura 2000 à la Mairie de La Grave, site « Emparis – Goléon »

Introduction : M. Jean-Claude Dou, Président du Mandement de Savines et Président du Copil « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Braquousse »

M. JC Dou est heureux d'accueillir cette 3^{ème} réunion des Présidents de Copils à l'Abbaye de Boscodon. Nous sommes aujourd'hui à un tournant dans la mise en œuvre de Natura 2000. Après des débuts difficiles où il a fallu faire comprendre que Natura 2000 n'était pas une mise sous cloche de la nature mais un réseau novateur visant plutôt à organiser collectivement la gestion de la biodiversité tout en participant à la vie sociale locale. Le Grand Prix Natura 2000 remporté en 2011 par le réseau Natura 2000 Haut-Alpin atteste du dynamisme de notre département dans la gestion de ces sites.

Aujourd'hui, l'inquiétude monte de tous côtés : la pérennité des postes des chargés de mission est remise en cause, de même que le financement des MAEt et des contrats Natura 2000. Or, si les financements ne sont plus assurés au niveau actuel, les communes ne pourront pas continuer à soutenir ce projet.

Par ailleurs, l'exonération de TFNB (qui est peut-être en train de disparaître) est particulièrement difficile à expliquer aux communes qui pâtissent de sa compensation très partielle et dégressive par l'Etat.

Tour de table des personnes présentes

Excusés

1. Implications de la régionalisation de la gestion des fonds européens (FEDER et FEADER)

Contexte : Les nouveaux programmes pour la période 2014-2020 sont en cours de construction. La gestion des fonds européens (notamment ceux qui nous concernent à savoir le FEDER et le FEADER) est maintenant régionalisée du fait de la décentralisation (elle incombait auparavant à la Préfecture de Région).

Enjeux :

- Quel financement pour les postes d'animateurs ?
- Quel financement pour les contrats NATURA 2000 non agricoles non forestiers ?

Versions de travail des prochains programmes opérationnels européens téléchargeables ici : <http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr/>

Nouveaux éléments apportés par la DREAL (JC Daudel) et la DDT05 (M. Fiquet)

La gestion des fonds est désormais réalisée par le Conseil Régional, avec un appui technique des services de l'Etat. Le cofinancement des animations Natura 2000 va passer du FEDER au FEADER. En effet, pour le FEDER, 80% du budget défini sont déjà précisément ciblés, donc les arbitrages pour l'attribution des 20% restants vont être très rudes, sachant qu'il y a déjà sur cette enveloppe le financement de la stratégie globale de biodiversité de la Région... Donc le cofinancement de l'animation N2000 devrait plutôt se faire sur du FEADER et toutes les régions s'acheminent vers un cofinancement FEADER ; d'ailleurs la plupart en bénéficiaient déjà.

Pour tout ce qui concerne Natura 2000, la V0 du volet FEADER du Plan de Développement Régional du 8 juillet 2013 évoquait uniquement le financement des MAEt. La problématique Natura 2000 est désormais mieux prise en compte (suite notamment à la contribution de la DREAL ainsi qu'à la mobilisation du réseau Natura 2000, en juillet-août 2013) : la V1 du 2 octobre 2013 mentionne clairement Natura 2000 : « Les activités agricoles de pastoralisme et de maintien de prairies sont donc l'un des facteurs déterminants de la gestion des zones Natura 2000 et, de façon plus générale, de la préservation de la biodiversité » (p18). La priorité 4 concerne spécifiquement la préservation de la biodiversité : « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie » (p22).

Cependant aujourd'hui il n'y a pas encore d'assurance de financement car sont visées dans ce document uniquement les actions agricoles et forestières. « La question de l'animation des sites Natura 2000 est à l'étude. » (p48). Du fait que les animations étaient précédemment cofinancées par le FEDER, il est indispensable de mettre en évidence que Natura 2000 ne se limite pas aux domaines de l'agriculture ou de la forêt et doit être intégré en tant que tel dans la nouvelle version du document...

Le budget nécessaire pour N2000 en PACA pour les 7 années à venir est de 13 millions d'euros de fonds européens avec autant de la part de l'Etat : ce budget devrait être sanctuarisé côté Etat (vœu du Ministère). Natura 2000 est une politique prioritaire pour la France, majeure pour l'Europe... Des engagements ont été pris par l'Etat : il est nécessaire d'avoir une force de frappe correspondante. Pour 2014 les mêmes demandes de financement ont été formulées en PACA et remontées au niveau de l'Etat.

Mais concernant le cofinancement européen, il reste des incertitudes et des inquiétudes... A priori (information transmise par la DREAL) : l'animation doit être financée sur la priorité 6 « Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique » (puisque Natura 2000 concourt au développement territorial), dotée de 50 millions d'euros pour les 7 ans de la prochaine programmation allouée au développement rural au sens large : culturel et naturel (tourisme, développement territorial, etc.). Il est évalué

par la DREAL que 13 millions d'€uros sur les 7 ans seront nécessaires à Natura 2000 pour fonctionner tel qu'actuellement (soit le ¼ de la dotation de l'axe !). De très nombreuses priorités sont regroupées sur cet axe donc la concurrence est grande... Les élus doivent impérativement peser dans les arbitrages qui vont se jouer au niveau régional.

JC Gast, JC Dou, JP Boivin, C. Durand

Les Présidents de Comités de Pilotage occupent généralement cette fonction par conviction et soutiennent ce projet. Mais les petites collectivités ne peuvent pas participer au fonctionnement du réseau, ce n'est budgétairement pas possible. Si les collectivités locales sont mises à contribution, ce sera une manière pernicieuse de tuer Natura 2000, qui mourra par faute de combattants. Natura 2000 a été « vendu » sans que les collectivités aient besoin d'apporter de financement. Si un changement des règles s'opère, il y aura une perte de crédibilité des élus engagés. Même si ceux-ci sont convaincus, il y a des avis divergents dans un conseil municipal, et si les financements spécifiques s'étiolent, Natura 2000 sera discrédité et tombera dans l'oubli petit à petit.

B. Lagier

Du côté de l'Europe, le projet ne peut être abandonné car c'est une politique prioritaire. Par contre les collectivités risquent d'être sollicitées, avec un risque réel de désengagement de l'Etat sur les communes (Cf. ce qu'il se passe actuellement pour les écoles primaires).

2. Conduite à adopter pour la Présidence Natura 2000 suite aux élections municipales.

Contexte : élections municipales en mars 2014.

Suite aux élections, s'il y a un changement de majorité ou de personnes élues, il y aura une phase de transition durant laquelle le Président actuel restera le Président du COPIL (les Présidents de COPIL Natura 2000 le sont à titre personnel, non pas en tant qu' élu). Dès que possible sera organisé un pré-COPIL dont l'ordre du jour sera d'élire le nouveau Président. Si personne ne se présente, par défaut, l'Etat reprendra la Présidence du COPIL.

Il n'y a pas a priori d'objection à ce qu'un Président ne soit pas un élu, mais l'usage veut qu'il le soit (manque de légitimité si le Président ne fait pas partie de la nouvelle équipe municipale). Les animateurs de sites sont parfois seulement à temps partiel sur Natura 2000, donc ils travaillent également sur d'autres thématiques dans la collectivité. Le président doit donc être très proche d'eux afin de défendre la totalité du poste (donc utile que ce soit le maire, et qu'il soit impliqué...).

Concernant la durée de mandat de Président de COPIL, elle est de 3 ans dans les textes, ce qui n'a, jusqu'à présent, pas posé de problème. Il n'est pas prévu de la recalculer sur les durées des mandats des maires.

3. Question de la compensation de l'exonération sur la TFPNB pour les collectivités

Problématique : les signataires de Chartes N2000 bénéficient d'une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties. Or le manque à gagner pour les collectivités découlant de cette exonération devait être compensé par l'Etat. Il s'avère que cette compensation est partielle (calculée sur les taux d'imposition de 2003) et dégressive au fil du temps (elle atteindra 0% en 2017). Ce dispositif est donc très pénalisant pour les communes sur le territoire desquelles une Charte Natura 2000 s'applique. A titre d'exemple, le manque à gagner pour la commune de Saint Julien en Beauchêne suite aux signatures de chartes

est de 14 750 € ! Les petites communes ne peuvent pas participer au financement de cette niche fiscale !

Donc 2 options : soit la compensation du manque à gagner se fait à hauteur de 100%, soit la niche fiscale est abandonnée.

JC Gast nous informe qu'un projet d'amendement devait être déposé à la commission des finances le 08/10 pour l'abrogation de cette niche fiscale (pas encore de confirmation pour l'instant...).

4. Projets de courriers

1. Courrier des Présidents de COPIL des Hautes-Alpes, à l'attention de Monsieur Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :

Ce courrier a été rédigé à l'initiative de Monsieur Jean-Claude Gast, Maire de Saint Julien en Beauchêne et Président du COPIL Dévoluy - Durbon - Charance – Champsaur. L'objectif est de souligner toutes les difficultés que connaissent les sites et leurs structures animatrices actuellement et demander le soutien de l'Etat pour la survie du réseau. Le Ministre devait en effet venir à Vallouise le 11/10 pour les 40 ans du Parc national des Ecrins et M. Gast avait sollicité une audience au nom des Présidents de COPIL Natura 2000 des Hautes-Alpes. Cette demande a été acceptée sur le principe, et M. Gast devait rencontrer l'un des collaborateurs du Ministre afin de lui remettre le courrier, signé par les Présidents de Copils des Hautes-Alpes. Cette visite est finalement reportée à une date ultérieure, ce qui va nous permettre de rassembler un maximum de signatures d'ici là.

2. Courrier des Présidents de COPIL des Hautes-Alpes, à l'attention de Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Sur une suggestion de la DDT05 et de la DREAL, actée lors de la réunion. La Région procède actuellement à la rédaction des futurs PO, et il est indispensable de défendre l'inscription de financements spécifiques pour pérenniser la mise en œuvre de Natura 2000 telle qu'elle existe aujourd'hui (animation + contrats).

Des actions comparables ont été menées par les Parcs Naturels Régionaux PACA (17 emplois concernés) et par le réseau Natura 2000 Languedoc-Roussillon. Pour le réseau Natura 2000 PACA, ce sont 50 ETP qui sont menacés, ce qui est loin d'être anodin...

Il est prévu d'associer l'ensemble des sites Natura 2000 de la Région à cette initiative, via le réseau des animateurs de sites.

Le courrier sera adressé au Président de Région ainsi qu'à chacun des groupes siégeant au Conseil Régional.

Un projet de courrier nous sera adressé prochainement par Agnès Vivat, centré sur les priorités régionales (cf. V1 du PDR-volet FEADER). La V2 doit être envoyée à l'Europe avant le 15 novembre, il faut donc faire vite !

5. Divers

M. JC Gast s'inquiète des conséquences du programme « REFIT » lancé par M. Barroso, Président de la Commission européenne, et visant à simplifier ou retirer certaines législations de l'UE, afin d'alléger la charge sur les entreprises et faciliter la mise en œuvre des lois de l'UE pour augmenter la croissance économique. Natura 2000 fait partie des textes visés...

Voir :

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/president/news/archives/2013/10/20131002_3_fr.htm

Et

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/president/news/archives/2013/10/pdf/20131002-refit-annex_en.pdf

J. Morel souligne que Natura 2000 est une politique ambitieuse mais qui a eu tendance à s'éparpiller. Il y a nécessité de mieux cibler les actions et ne pas perdre de l'énergie et de l'argent sur de petites actions peu utiles à la préservation des sites. JC Dou répond que tous les travaux réalisés jusqu'à présent sont allés dans le bon sens et M. Fiquet souligne que dans le nouveau programme, une priorisation des actions à mener sera réalisée car moins d'argent sera disponible. Néanmoins ceci ne remet pas en cause l'intérêt de ce qui a été fait jusqu'à présent.

Suite de la rencontre :

10h30 – 12h30 : Visite de terrain sur le site Natura 2000 « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » :

- Contrat Natura 2000 pour la création de mares forestières ;
- Contrat Natura 2000 « bois sénescents » ;
- Inventaires complémentaires sur les îlots de vieux bois.

12h30 – 14h00 : Apéritif offert par le site Natura 2000 « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » et pique-nique tiré du sac à Pierre Arnoux.